

# Notice d'information aux patients

## - Pratique groupe -

Dans notre cabinet multidisciplinaire nous sommes tenus au secret médical et à la protection de vos droits et de vos données à caractère personnel. Un cabinet multidisciplinaire, et qu'il y a partage des lieux, du matériel IT et du logiciel informatique professionnel (DMI), il peut être considéré que le cabinet est Responsable du traitement. Le cabinet s'exprime au travers d'une personne physique qui, elle, dans l'exercice de sa fonction, ne sera pas Responsable du traitement.

Le cabinet multidisciplinaire détermine les finalités et les moyens de l'activité de traitement de données à caractère personnel. Les acteurs de santé seront cependant tenus à assurer la complétude et l'exactitude du dossier médical pour chaque patient avec lequel ils ont une relation thérapeutique.

**L'objectif de ce document est de vous expliquer comment la législation relative au respect du Règlement Général sur la Protection des données à caractère personnel (RGPD) est appliquée dans le cabinet.**

La loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient et la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé, nous sommes tenus de conserver et tenir à jour un dossier médical vous concernant.

### Qu'est-ce qu'un Responsable du traitement ?

« La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre » [Article 4.7 du règlement général sur la protection des données](#)

Dans le cas de l'activité de groupe, ce dernier est considéré comme responsable du traitement et ce faisant, il est tenu de protéger vos données conformément à la législation en vigueur en Région Bruxelloise.

### Quelles sont les catégories de données, vous concernant, que nous traitons ?

- **Vos données d'identification** (nom, prénom, Registre National, date et lieu de naissance, photo) afin de vous identifier au travers de votre dossier patient ou me permettre de gérer votre dossier patient de manière générale.

- **Vos données de contact** (adresse, numéro de téléphone, email)<sup>1</sup> afin de vous contacter et afin de vous rediriger au besoin vers d'autres prestataires de soins.
- **Vos données relatives à la prise de rendez-vous** (les dates et lieux de rendez-vous ainsi que les notes qui peuvent y être associées) afin d'organiser les rendez-vous médicaux avec vous.
- **Vos données de santé** (historique médical, historique des soins, diagnostics médicaux, traitements prescrits, nature des actes effectués, résultats d'examens de biologie médicale ou radiologiques, avis et autres éléments de nature à alimenter une description de votre état de santé, motif au moment de la consultation) aux fins de la médecine préventive, de diagnostics médicaux ou de la gestion des systèmes et des services de soins de santé ou de protection sociale prévus par la loi (y compris la Loi Qualité Patient du 08 août 2022<sup>2</sup>).
- **Vos données administratives** ayant trait à votre consultation et qui sont nécessaires à la facturation des soins (y compris le numéro de nomenclature des prestations et votre affiliation mutuelle) et à leur remboursement;
- **Vos données d'assurabilité** (assuré bénéficiant d'un BIM, assuré obligatoire, inscription dans une maison médicale au forfait, etc.) nécessaires pour préparer les attestations médicales ;
- **Les données d'identification et les données de contact d'une personne de confiance** à contacter en cas d'urgence, c'est-à-dire, une personne qui vous connaît suffisamment pour connaître vos habitudes de vie, vos prises de médicaments, etc.
- Si cela est nécessaire, et pas de manière systématique, vos croyances religieuses, vos loisirs et intérêts, vos habitudes de vie et de consommation, votre profession et emploi, particularités financières, votre contexte familial ;
- Toutes autres données nécessaires à la poursuite des finalités déterminées ou imposées par la législation.
- **L'identification des prestataires de soins avec lesquels le patient a une relation thérapeutique.**

Selon l'objet de votre suivi, il est de notre responsabilité de définir quelles sont les données nécessaires à enregistrer dans votre dossier patient<sup>3</sup> pour des raisons médico-légales. Toute information qui serait sans lien ou qui ne serait pas indispensable à votre diagnostic ou à la délivrance des soins en est exclue. Seules les données qui sont nécessaires au suivi de votre santé seront enregistrées et conservées dans le dossier patient.

---

<sup>1</sup> Attention, certains moyens de communication, que vous utilisez et par lesquels vous demandez d'être contactés, peuvent ne pas être conformes au RGPD (WhatsApp, Gmail, etc.).

<sup>2</sup> Article 33 de la loi du 22 avril 2019, dernière mise à jour 08 août 2022, relative à la qualité de la pratique des soins de santé.

<sup>3</sup> Dossier patient : dossier complet en possession de l'acteur de soins, dossier local, dont certains éléments que ce dernier juge pertinents peuvent être partagés.

## Comment obtenons-nous les données personnelles vous concernant ?

Les données personnelles vous concernant sont collectées directement auprès de vous (le cas échéant, auprès de votre représentant légal ou de votre personne de confiance) par l'acteur de soins ou le personnel salarié attaché au cabinet.

Il est également possible que nous collectons les données médicales vous concernant par le biais d'autres prestataires de soins, externes à notre cabinet, qui vous prennent en charge, dans le cas d'une succession de prestataires de soins ou du renvoi de patient, ou via les réseaux eSanté.

## Pourquoi traitons-nous les données à caractère personnel vous concernant ?

Le cabinet et tous les membres de son personnel souhaitons vous assurer un accueil efficace et discret, une prise en charge optimale de votre santé ainsi qu'une aide compétente pour vos démarches administratives et sociales.

Dans ce cadre, le cabinet accorde une attention particulière à ce que les données vous concernant soient traitées de manière adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire au regard de la finalité pour lesquelles elles sont traitées.

De manière générale, les données à caractère personnel vous concernant sont utilisées en vue de permettre :

- la gestion des rendez-vous ;
- la création et la gestion de votre dossier administratif ;
- la création et la gestion de votre dossier santé ;
- la production de documents de santé ;
- la demande d'examens et interventions complémentaires ;
- la prescription de médicaments et de soins ;
- la facturation de soins ;
- l'échange d'informations avec des destinataires ciblés ;
- le suivi et la continuité des soins avec l'ensemble des acteurs de santé ;
- l'échange et le partage de données via le réseau de soins coordonnées (Réseau Santé Bruxellois) ;
- le cas échéant, l'étude épidémiologique et l'établissement de protocole de recherches cliniques<sup>4</sup>.

Dans l'hypothèse où une autre finalité de traitement des données serait envisagée, vous en serez informé immédiatement.

Toute utilisation commerciale des données personnelles vous concernant est prohibée.

---

<sup>4</sup> Dans la majeure partie de ces cas, les données sont anonymisées ou pseudonymisées. Certaines maladies sont liées à des obligations déclaratives.

## Sur quels fondements juridiques traitons-nous les données à caractère personnel vous concernant?

Selon les situations, les données personnelles vous concernant seront traitées uniquement lorsque cela sera nécessaire :

- à la sauvegarde de vos intérêts vitaux ;
- à l'exécution d'un contrat (lien thérapeutique qui existe entre nous) ;
- à l'exécution d'une mission d'intérêt public dans le domaine de la santé (tenue de registres médicolégaux...);
- aux fins de la médecine préventive, de diagnostics médicaux, de la prise en charge sanitaire ou sociale ou de la gestion de nos systèmes et services de soins de santé (établissement de diagnostics, prescriptions de médicaments...);
- le cas échéant, à des fins de recherches scientifiques, archivistiques et statistiques ;
- en vue de remplir nos obligations légales (lois relatives aux droits du patient et à la qualité de la pratique des soins de santé, à l'assurance obligatoire couvrant les soins de santé, à une pandémie, à l'installation des caméras de surveillance, etc.);
- en vue de garantir un intérêt légitime (gestion technique, logistique et informatique...) à condition que cet intérêt prévale sur vos libertés et vos droits fondamentaux ;
- à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ou chaque fois que les cours et tribunaux exercent leur fonction juridictionnelle.

Si le traitement des données à caractère personnel vous concernant ne peut se baser sur l'un de ces fondements, le traitement ne pourra être effectué que moyennant votre consentement.

## Pendant combien de temps conservons-nous les données à caractère personnel vous concernant ?

Dans le respect des obligations légales, la durée de conservation des données personnelles vous concernant, est de :

- 30 à 50 ans<sup>5</sup> à compter de votre dernière consultation (dernier traitement de données vous concernant lié à la tenue de votre dossier patient informatisé) ;
- le cas échéant, 25 ans pour les recherches cliniques ;

---

<sup>5</sup> Conformément à l'article 35 loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé qui est entré en vigueur en juillet 2022, tout prestataire de soins sera tenu de conserver un dossier patient pendant une période minimale de 30 ans et maximal de 50 ans, à compter du dernier contact avec le patient.

- 7 ans pour les données de facturation ;
- 1 an pour les données de médiation (dossier clôturé) ;
- 1 mois pour les images caméra (délai prolongé en cas de preuve d'infraction).

Lorsque la période de conservation a expiré, les données personnelles vous concernant seront supprimées dans un délai d'un an, sauf si la conservation de ces données est requise par la loi ou répond à un motif d'intérêt général (conservation nécessaire d'un point de vue médical ou nécessaire pour la défense des intérêts légitimes du cabinet).

### **Avec qui partageons-nous les données à caractère personnel vous concernant ?**

Le traitement des données à caractère personnel vous concernant est effectué uniquement par les membres du cabinet dûment habilité. L'ensemble des personnes, travaillant au sein du cabinet et qui traitent les données personnelles vous concernant, est tenu au secret professionnel et/ou à une obligation de confidentialité. Par ailleurs, il a été sensibilisé aux règles prescrites par le RGPD.

Certaines des données personnelles vous concernant pourront être partagées avec d'autres prestataires de soins avec lesquels vous avez un lien thérapeutique et moyennant le respect de la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé. Seules les informations strictement nécessaires pour assurer votre prise en charge seront communiquées.

Sous réserve de votre consentement éclairé, les données personnelles vous concernant peuvent être partagées au travers des réseaux eSanté, et ce, dans le respect de l'ordonnance du 4 avril 2019 portant sur la plate-forme d'échange électronique des données de santé et des règlements des réseaux eSanté.

Par ailleurs, lorsque cela est nécessaire, certaines des données personnelles vous concernant pourront être partagées avec :

- votre mutuelle et/ou votre assurance maladie (données administratives) ;
- les autorités de santé publiques telles que l'INAMI, Sciensano, l'AVIQ (données anonymisées, pseudonymisées et maladies à déclaration obligatoire) ;
- tout autre destinataire lorsque la communication des données à caractère personnel vous concernant est strictement encadrée par la loi ou par l'obtention de votre consentement.

Le traitement de certaines des données à caractère personnel vous concernant peut également être confié à des sous-traitants, comme le prestataire qui fournit le logiciel pour la tenue des dossiers patients, et ce uniquement dans la mesure où cela est nécessaire pour réaliser leurs missions, conformément à des instructions écrites et dans le respect du RGPD.

Nous veillons à ce qu'un contrat de sous-traitance soit mis en place avec chacun des sous-traitants par lequel ce dernier s'engage

- à ne traiter des données à caractère personnel que sur nos instructions,

- à ne pas engager un autre sous-traitant sans notre autorisation préalable,
- à prendre les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour garantir la sécurité des données personnelles vous concernant,
- à garantir que les personnes autorisées à accéder aux données à caractère personnel vous concernant soient soumis à des obligations adéquates de confidentialité,
- à restituer et/ou détruire les données personnelles vous concernant à la fin de leurs services,
- à se conformer à des audits,
- à fournir une assistance pour assurer le respect de vos droits.

### Quelles sont les mesures de sécurité prises pour protéger les données à caractère personnel vous concernant ?

Toutes les mesures de sécurité techniques et organisationnelles sont prises pour protéger adéquatement les données à caractère personnel vous concernant en vue de vous prémunir des conséquences d'une éventuelle fuite de données comme la perte, la destruction, la divulgation publique, l'accès non autorisé ou tout usage abusif. Cependant et si vous avez connaissance de l'existence d'une fuite de données ou si vous en suspectez une, nous vous demandons de nous la signaler immédiatement en nous contactant.

Aucun transfert de données personnelles vous concernant ne sera réalisé vers un pays tiers ne présentant pas des garanties suffisantes en termes de protection des données. Si le pays destinataire n'est pas reconnu comme adéquat, des mesures appropriées seront prises afin d'assurer la protection des données à caractère personnel vous concernant.

En cas de violation de données, une procédure est mise en place. Ainsi, en cas de violation de données engendrant un risque pour les données personnelles vous concernant, l'Autorité de Protection de Données (APD) sera notifiée endéans les 72 heures calendaires avec un rapport complet décrivant l'incident.

### Quels sont vos droits ?

Excepté si une disposition légale en vigueur en Belgique ne le permet pas, en ce compris le RGPD, ou si le secret professionnel s'y oppose, en vertu de la réglementation applicable vous avez les droits suivants:

- Vous avez ainsi le **droit de recevoir des informations** claires, transparentes et compréhensibles sur la manière dont nous traitons les données à caractère personnel vous concernant et sur l'exercice de vos droits. Ces informations sont contenues dans cette notice d'information.
- Vous avez le droit d'obtenir une **copie** des données à caractère personnel vous concernant, à l'exclusion des annotations personnelles (notes dissimulées à des tiers, réservées à l'usage strictement professionnel de l'acteur de soins et dénuées d'intérêt

pour la qualité des soins) et des données relatives aux tiers (ex. identité des proches qui ont confiés des informations à l'insu du patient)<sup>6</sup>. Aussi, l'exercice de ces droits pourrait vous être refusé s'il constitue une menace grave pour votre santé.

- Vous avez le droit de **corriger** les données personnelles vous concernant si celles-ci s'avèrent inexactes. Vous avez également le droit d'obtenir que les données à caractère personnel vous concernant, soient complétées si celles-ci s'avèrent incomplètes.
- Vous avez le droit de **supprimer** les données à caractère personnel vous concernant. Toutefois, l'exercice de ce droit n'est pas absolu et est soumis à des conditions particulières. Nous sommes susceptibles de conserver certaines des données à caractère personnel vous concernant dans la mesure autorisée par la loi applicable, notamment lorsqu'il s'agit de tenir un dossier patient pendant 30 /50 ans après le dernier contact.
- Dans certaines conditions, vous avez le droit d'obtenir la **limitation** du traitement de vos données, par exemple lorsque nous n'avons plus besoin de données à caractère personnel vous concernant mais celles-ci sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.
- Dans certaines conditions, vous avez le droit de vous **opposer** à certains types de traitement (lorsque le traitement est fondé sur nos intérêts légitimes et que, tenant compte de votre situation particulière, vos intérêts ou droits et libertés fondamentaux prévalent). Toutefois, vous ne pouvez vous opposer à la tenue complète et parfaite de votre dossier médical car celle-ci nous est imposée par la loi.
- Si vous avez donné votre **consentement** au traitement des données, vous avez le **droit** (dans les cas prévus par le RGPD) **de le retirer** à tout moment sans toutefois porter atteinte à la légitimité du traitement pour lequel vous avez retiré votre consentement.

Si vous souhaitez exercer l'un de vos droits, il vous suffit de justifier de votre identité en indiquant clairement le ou les droits que vous souhaitez exercer. Chaque demande portant sur l'exercice de vos droits sera dûment examinée dans **un délai raisonnable et au plus tard dans le mois**. Dans le cas d'une demande d'accès, vous obtiendrez une copie papier de votre dossier médical dans les **15 jours**.

Pour les demandes complexes ou nombreuses, cette période de 30 jours peut être étendue à trois mois après réception de votre demande. Vous en serez alors informé dans le mois suivant la réception de votre demande.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données belge : Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles, +32 (0)2 274 48 00, [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be), [www.autoriteprotectiondonnees.be](http://www.autoriteprotectiondonnees.be)

## Vous avez des questions ?

**Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, parlez-en avec votre prestataire de soins lors de votre prochaine consultation.**

---

<sup>6</sup> Voir à ce sujet la loi du 8 août 2002 relative aux droits du patient, *M.B.*, 6 octobre 2002, p. 43719.

*Le présent document pourrait être amené à évoluer selon les nécessités de bon fonctionnement ou de modification des obligations légales.*

*Ce document a été réalisé sur base d'un document établi par eSantéWallonie, en collaboration avec Maître Jean-Marc Van Gyseghem, DPO d'Abrumet/ Réseau Santé Bruxellois.*